



Collectif Destocamine

68310 WITTELSHEIM

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### STOCAMINE

Le Tribunal Administratif de Strasbourg a rejeté les recours en annulation, contre l'Arrêté Préfectoral du 23 mars 2017 autorisant le stockage illimité en mine, formé par Alsace Nature et la CLCV, soutenus par le collectif Déstocamine. Le Conseil Régional, le Conseil Départemental 68 et la ville de Wittenheim ont également introduit des recours en annulation.

**Dans ce dossier Stocamine, le conflit d'intérêts paraît flagrant :** L'Etat est l'actionnaire à 100% des MDPA/STOCAMINE. Le Préfet dépend de l'Etat, ainsi que la DREAL organisme de contrôle.

Il semble évident que les services administratifs de l'Etat prennent fait et cause pour la solution imposée par les MDPA.

Nous déplorons que le TA de Strasbourg ait rejeté les arguments des collectivités locales, des élus et des Associations avec une légèreté coupable. Le juge administratif a donc tranché sans tenir compte des risques de pollution annoncés.

**Nous envisageons donc de former un appel de cette décision.**

A Wittelsheim le 7 juin 2019 Yann Flory